

DELIBERATION N° 97/04-01 - ADHESION à L'ASSOCIATION DU PLAN D'INSERTION ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée que le Plan Local d'Insertion Economique de NANCY, qui constitue le volet emploi du contrat de ville, est destinée à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes les plus en difficulté. Le portage juridique est assuré par l'Association du Plan d'Insertion Economique de l'Agglomération Nancéienne dont l'Assemblée générale constitutive s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de NANCY le 3 Décembre 1996.*

*Vu l'article 9 des statuts de cette Association prévoyant la représentation de la Ville de LUDRES par un membre du Conseil Municipal,*

*Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de décider de l'adhésion de la Ville de LUDRES à l'Association du Plan d'Insertion Economique de l'Agglomération Nancéienne (P.I.E.A.N.),*

*- de désigner Madame RAVON pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette Association.*